

Retrait de la PPL Kasbarian/Bergé qui criminalise les locataires, les sans-logis et les salariés !

**Rassemblement mercredi 29 mars
De 16h30 à 22h Place ÉDOUARD HERRIOT**

La Plate-Forme Logement pour TouTEs et le Collectif des Associations Unies – CAU - appellent à se rassembler mercredi 22 mars, à partir de 13h Place du Palais Bourbon, lors des débats en séance de la 2^e lecture de la PPL Kasbarian-Bergé votée par Renaissance, LR et le RN à l'Assemblée et au Sénat. Elle est d'une grande brutalité à l'égard des plus fragiles alors que notre pays s'enfonce dans la crise du logement :

- Elle condamne à 2 à 3 ans de prison et 30 à 45 000€ d'amende, les sans-logis occupant un local ou un logement vacant, pour ne pas être à la rue
- Elle condamne les salariés qui font un piquet de grève sur leur lieu de travail sont menacés de la même peine ;
- Elle sanctionne à 7500€ d'amende les locataires qui se maintiennent dans leur logement pour ne pas se trouver à la rue après un jugement d'expulsion et en fait des délinquants ;
- Les délais de procédures et de grâce sont supprimés ou divisés par 2, entravant la prévention des impayés et des expulsions et il ne sera plus possible d'établir un échéancier sauf si le locataire reprend le loyer avant l'audience ;

La PPL Kasbarian-Bergé a pour objectifs de soutenir le logement cher, la rentabilité locative et la vacance spéculative, sans se préoccuper du désastre social qu'elle va engendrer.

<https://www.pourlelogement.org>

NB : Nous informerons en cas d'interdiction confirmée par le tribunal administratif.